

# COMPTE RENDU

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 15 Mars 2018

Date de la convocation : 09 Mars 2018

Présents : Mme SOULARD, Mr FRAPPE, Mr DURET, Mr PEYNAUD, Mr BRUNET, Mr NORMAND, Mr LEVIS, Mr LAMAUD.

Absents : Mr RAITON (pouvoir à Mr FRAPPE), Mr LEGRAND (pouvoir à Mme SOULARD).

Secrétaire de séance : Mr Arnaud LEVIS.

Après avoir fait l'appel et nommé le secrétaire de séance, les membres présents approuvent le procès-verbal de la réunion précédente. Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### **1 – VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix POUR (dont 2 votes par procuration) – 0 voix CONTRE le compte de gestion 2017, dressé par Mr ALEJO François, trésorier de SAINT SAVIN.

### **2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Monsieur FRAPPE Janick, doyen d'âge, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 dressé par Madame le Maire. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2017, article par article, le Président de séance demande de passer au vote.

Madame le Maire s'étant retirée de la salle, le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR (dont 1 vote par procuration) – 0 voix CONTRE d'approuver le compte administratif 2017.

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses 2017 : 426 651,16 euros

Recettes 2017 : 440 432,00 euros

Excédent 2017 : 13 780,84 euros

Excédent reporté 2016 : 218 550,59 euros

**Résultat de clôture (excédent) : 232 331,43 euros**

#### **Section d'investissement**

Dépenses 2017 : 75 713,72 euros

Recettes 2017 : 31 771,34 euros

Déficit 2017 : 43 942,38 euros

Excédent reporté : 41 022,44 euros

**Résultat de clôture (déficit) : 2 919,94 euros**

#### **Restes à réaliser en investissement**

Dépenses : 44 961,75 euros

Recettes : 14 658,00 euros

#### **Résultats définitifs**

Excédent 2017 en section de fonctionnement : 232 331,43 euros

Déficit 2017 en investissement : 33 223,69 euros

Excédent à reporter en section de fonctionnement en 2018 : 199 107,74 euros

### **3 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat par 10 voix POUR (dont 2 votes par procuration) – 0 voix CONTRE :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent reporté au R 002 ..... 199 107,74 euros.

#### **Section d'investissement**

Déficit en section d'investissement au D001 ..... 2 919,94 euros

Excédent de fonctionnement capitalisé au R 1068 ..... 33 223,69 euros.

### **4- TARIFS SALLES MUNICIPALES**

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR (dont 2 votes par procuration) – 0 voix CONTRE :  
de fixer les tarifs de la salle municipale à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018 conformément au tableau annexé à la présente délibération, à savoir :

### Particuliers domiciliés à SAUGON

Grande salle + petite salle : 150 euros Grande salle : 120 euros Petite salle : 70 euros.

### Particuliers domiciliés hors communes

Grande salle+ petite salle : 420 euros Grande salle : 330,00 euros Petite salle : 170 euros.

### Associations ou entreprises hors commune

Grande salle+petite salle : 300 euros Grande salle : 240 euros Petite salle : 140 euros.

- que le paiement et l'encaissement de la location seront effectués lors de la signature de la convention, trois mois avant la date réservée. En cas de force majeure dûment justifiée, l'annulation de la réservation fera l'objet d'un remboursement.

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 22 Février 2018.

### 5 – SALLE MUNICIPALE – DEVIS PEINTURE

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux trois devis pour la rénovation des peintures de la salle municipale. Après en avoir longuement débattu, les conseillers municipaux sont en majorité favorable à la proposition de Monsieur COURBIN en raison des prestations proposées (ponçage des murs) et demandent à Madame le Maire de le rencontrer pour des renseignements complémentaires, notamment la surface estimée .

### 6 – SIRP GENERAC/SAUGON – Modification des statuts

Où l'exposé de Madame le Maire et au vu de la délibération du SIRP GENERAC/SAUGON en date du 08 Mars 2018 approuvant la modification des statuts du SIRP GENERAC/SAUGON,

Vu les statuts approuvés par le SIRP GENERAC/SAUGON, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix POUR (dont 2 votes par procuration) – 0 voix CONTRE d'approuver le nouveau projet de statuts du SIRP.

La présente délibération annule et remplace les délibérations du 12 Septembre 2017 et du 06 Février 2018.

### 7 – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire demande à Monsieur LEVIS et Monsieur BRUNET de bien vouloir se rapprocher de Monsieur DORÉ, Directeur de l'école maternelle, afin de programmer un exercice d'évacuation à la cantine scolaire. Mme le Maire demande à Mme BOUQUET de se renseigner auprès de Monsieur DORÉ afin de savoir s'il s'agit d'un exercice d'évacuation ou un exercice de confinement.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la plantation de la haie protégeant l'école des risques d'exposition aux produits phytosanitaires (pris en charge par la CCB et en partenariat avec le syndicat viticole Blaye-côtes de Blaye) sera effectuée le Mardi 27 Mars 2018. A charge de la commune de préparer le sol sur une longueur de 87 mètres. Monsieur PEYNAUD Dominique s'est proposé pour passer son rotavator, les agents communaux seront chargés d'un travail de sol sur 40 à 60 cm de profondeur.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré avec Monsieur FRAPPE et Monsieur PEYNAUD, Monsieur Paul ZARUBA, Architecte pour l'étude du projet d'aménagement de l'école afin de prévoir un bureau pour le directeur, une salle de repos pour les ATSEM et une salle d'archives. Madame le Maire avait envisagé un aménagement du garage existant afin de minimiser les coûts. Une extension serait envisagée par l'Architecte mais pour un coût financier supérieur. Une réflexion est à engager sur ce dossier en tenant compte de nombreux paramètres (faisabilité, financement, évolution des effectifs, ...).

Il est indiqué aux conseillers municipaux qu'en raison du transfert de compétence à la CCB (gestion des milieux aquatiques notamment), les emprunts de la Livenne devraient être transférés à la CCB).

Comme l'année précédente, une course aura lieu le 1<sup>er</sup> Mai, organisée par les endiablés cubzacais. Comme l'an passé la première course traversera les routes départementales de SAUGON, REIGNAC et SAINT SAVIN. Une seconde course est prévue l'après-midi sur le domaine communal mais certaines des voies empruntées présentent des dégradations. Vu la responsabilité du Maire pouvant être mise en cause en cas d'accident, Madame le Maire indique au Conseil Municipal de se rapprocher des services concernés avant de donner son accord.

Madame le Maire propose, en accord avec les conseillers municipaux présents, de fixer la date du prochain conseil (vote du budget 2018) au Jeudi 12 Avril 2018 à 19 heures.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de se réunir le Mardi 28 Mars 2018 afin de prévoir les dépenses d'investissement prioritaires à prévoir sur le Budget 2018.

Monsieur DURET indique que Monsieur DUCLOS lui a signalé une demande d'intervention sur tracteur et camion NISSAN (problèmes freins et mauvais démarrage). Il est demandé à Mr DURET de faire établir des devis de réparation.

Monsieur LAMAUD demande si les associations ont déposé leur demande de subvention pour 2018. Il est répondu que pour l'instant aucune association n'a déposé de demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,

M-C SOULARD.

